



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-053

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2026

Sommaire

**Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du
département de Paris / Division pilotage**

75-2026-01-20-00011 - Arrêté portant délégation de signature **??** en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 19 (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-01-20-00011

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
SIP 19

Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

19E arrondissement

19 Place de l'Argonne

75019 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Comptable Public, Responsable du SIP de PARIS 19ème, M Olivier DUMONT. Administrateur des finances publiques adjoint,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CYRILLE Valery	Inspecteur divisionnaire	60 000 €	60 000 €
COUHARDE Murielle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
DUBOIS-ROUGIER Eric	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
FAURE Arnaud	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
HEBERT Jean-Sébastien	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
KOUANDA-MADINGOU Omer	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de **10 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie B (ou assimilés) désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

AUBERT Vincent	AISSAOUI Billel	CHALABI Sarah
DEVISMES Tom	GOZE Frédéric	GUIBON Sébastien
LECAILLE Bertrand	MOHAMED Soioudati	MONNIN Audrey
NEOLLIER Valentin	NIZAN Christophe	NIZZI Sébastien
OLIVIER Véronique	PALMOT Ange	POUGAJENDIRANE Shantana
REPAIRE Tiphane	ROSEAU Jacqueline	SCHIMT Odellia
VECTEN Anne		

2°) dans la limite de **2 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ALAOUI Hassan	AIT ABDERRAHMANE Arezki	AKOUMA BIDZA Olivia
BENYAHIA Bachir	BLANCHET Nathalie	CASTELLI Clément
GALFANO Valérie	GUEDJ David	GUIRRASI Marieme
HUBERT Jean-Christophe	LOUNIONGO Christian	MOUTOU Armel
PEPIN Aude	TALAYA Anne-Sophie	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
COUHARDE Murielle	Inspectrice	15 000 €	24 mois	30 000 €
DUBOIS-ROUGIER Eric	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
FAURE Arnaud	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
HEBERT Jean-Sébastien	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
KOUANDA-MADINGOU Omer	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
ABROUCHE Katarzyna	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
AISSAOUI Billel (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
BENYAHIA Bachir (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
BODIN Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
CHEKROUN Audrey	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
COULON Françoise	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
DEVISMES Tom (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
DJAGBRE Justin	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
FALQUEHRO Audrey	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
GOZE Frédéric (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
GUIBON Sébastien (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
MOHAMED Soïoudati (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
OLIVIER Véronique (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
PALMOT Ange (*)	Contractuelle B	10 000 €	12 mois	10 000 €
POUGAJENDIRANE Shantana (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
REPAIRE Tiphane (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
SCHIMT Odelia (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
ROSEAU Jacqueline (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur principal	10 000 €	12 mois	10 000 €
VECTEN Anne (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
AIT ABDERRAHMANE Arezki (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
ALAOUI Hassan (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
BENYAHIA Bachir (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
BLANCHET Nathalie (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
GALFANO Valerie (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
GUEDJ David (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
GUIRASSI Marieme (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
HUBERT Jean-Christophe (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
HOUSSEAU Lolita	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
LOUNIONGO Christian (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
MOUTOU Armel (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
PEPIN Aude (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €

(*) au titre des opérations de recouvrement en phase amiable

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 20/01/2026

Le comptable,
Responsable du Service des Impôts des Particuliers
de Paris 19eme

Signé

Olivier DUMONT